

# le Kiosque

Janvier 2016 N°33

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COUARDE-SUR-MER



Ensemble  
pour 2016

**A**près une fin d'année 2015 particulièrement marquante pour le peuple français et plus particulièrement pour les nombreuses familles touchées dans leur chair suite aux terribles attentats parisiens, je vous souhaite malgré tout en mon nom et celui des élus municipaux tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Que 2016 vous apporte ce que vous souhaitez de plus légitime ; la santé et le bonheur pour vous et vos proches.

Ce bulletin municipal est l'occasion de se rendre compte du travail accompli par votre équipe municipale, mais aussi de découvrir les dossiers en cours d'élaboration.

Ce travail réalisé au quotidien par les élus et les collaborateurs, nous nous attachons à le mener dans le respect des différentes opinions et de tous les Couardais. C'est ainsi que, comme toujours, nous souhaitons avancer avec l'ensemble des acteurs du village.

Parce que c'est ensemble que nous bâtirons La Couarde de demain. Certes il nous faut conserver la qualité exceptionnelle de notre commune, riche de son passé, mais aussi en prenant en compte les aspirations légitimes de chacun d'entre vous à disposer d'équipements modernes et performants.

Pour ma part, 2016 sera je l'espère l'année de la finalisation du projet de renforcement des digues du village de « Dieppe » à la « Moulinatte ». Aujourd'hui, ce dossier est sur les différents bureaux des services de l'État pour obtenir la validation permettant le lancement du chantier.

Formons donc le vœu que ces travaux puissent débiter à la fin de l'année 2016. Toutefois, un tel dossier doit être appuyé par une solidarité sans faille des Couardais pour espérer un aboutissement rapide. Comme toujours dans la gestion communale il faut savoir faire des concessions et ce dossier comme d'autres devra probablement être amendé pour aboutir. C'est à ce prix que nous réussirons à obtenir un renforcement de la sécurité de notre village.

Tout au long de l'année 2016, vous pourrez donc encore compter sur moi et sur l'ensemble de l'équipe municipale pour continuer à être **disponible**, à vous **écouter** et à tenter de **répondre au mieux** à vos préoccupations quotidiennes.

*Bonne lecture et encore une fois  
très Belle Année 2016.*

**Patrick RAYTON**  
Maire de  
La Couarde-sur-Mer



## Raréfaction des finances publiques où en est La Couarde ?

### LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ...

Depuis la crise financière de 2008, l'ensemble des Collectivités publiques accusent une baisse sensible de leur capacité financière. En effet, cette crise internationale a eu pour conséquence les accords dits de «Bâle III» qui obligent les établissements bancaires à disposer de liquidités suffisantes pour assurer les prêts qu'ils consentent. Or les Collectivités n'abondent pas les banques, contrairement aux particuliers via le Livret A, ce qui a provoqué une baisse importante des possibilités d'emprunts publics et une augmentation sensible des taux d'intérêts pratiqués jusqu'en 2014.

### ... ET NATIONALE

Avec la décentralisation et l'autonomie donnée aux collectivités territoriales en 1982 pour exercer les compétences qui leur ont été transférées, l'Etat s'est engagé à verser une aide financière annuelle appelée dotation globale de fonctionnement (ou DGF).

Or, depuis 2008, cette DGF accuse une baisse sensible passant ainsi de 557 935 € à 449 878 € pour 2015 pour atteindre 344 600 € en 2017. Cette perte sèche pour La Couarde dépassera donc 213 300 € en 2017, date prévue par le gouvernement pour stabiliser la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

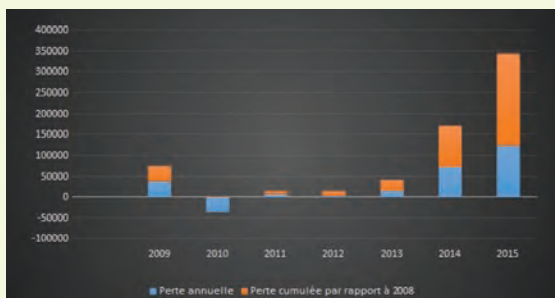
Entre temps, le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (ou FPIC), créé en 2012 avec une montée en puissance prévue jusqu'en 2016, fait participer la Commune de La Couarde pour un montant qui est passé de 0 € en 2012 à 29 179 € en 2015 et devrait se stabiliser à hauteur de 35 720 € à partir de 2016, représentant ainsi une perte de capacité financière d'environ 90 000 € sur 5 ans.

A ces décisions purement financières, il faut ajouter diverses décisions étatiques dont la prise en charge est imputée aux collectivités. A titre d'exemple la réforme des temps scolaires avec la création de temps d'activités périscolaires (ou TAP) apporte certes beaucoup à nos enfants en matière de découverte de nouvelles activités mais représente une charge nouvelle d'environ 30 000 € par an.

### MALGRÉ TOUT, LA COUARDE A CONTINUÉ D'INVESTIR DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ...

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (ou PPI) a été établi en 2001 par la municipalité en place et entériné en 2008 avec trois projets «phare» qui devaient être réalisés entre 2010 et 2013 mais n'ont pu voir le jour qu'entre 2011 et 2015 du fait de l'évènement XYNTHIA (750 000 € entre 2010 et 2011). Ces trois réalisations dont la dernière est en phase de finalisation sont les suivantes :

- Réaménagement du Peu Ragot, réalisé entre 2011 et 2013 pour 1 600 000 €.
- Restructuration de l'îlot de la mairie avec création d'une bibliothèque, d'une salle de billard et d'une nouvelle salle associative, réalisée entre 2012 et 2014 pour 2 500 000 €.
- Création de l'espace du marché du Mail avec ses halles, son pôle de santé et ses trois appartements locatifs dont les travaux ont débuté en 2014 et la livraison complète est prévue début 2016 pour un coût global de 2 000 000 €.

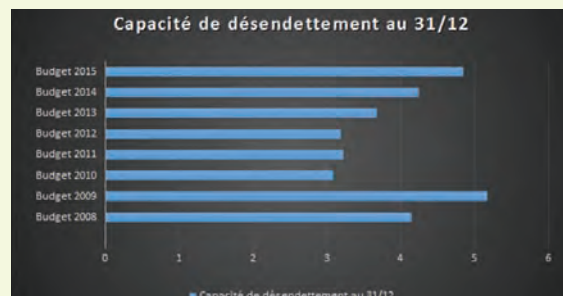


### ... À MAINTENIR SA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET À LIMITER SON ENDETTEMENT ...

De 2008 à 2015, la dette communale est passée de 2 213 000 € à 3 635 000 €, soit un différentiel de 1 422 000 € alors que les trois investissements réalisés pendant cette période totalisent 6 100 000 €, ce qui représente un autofinancement de 4 678 000 €, soit plus de 75 %.

Dans le même registre, il est à noter que la capacité de désendettement de la Commune reste plus qu'honorable.

En effet, une gestion est considérée comme saine lorsque la solvabilité d'une collectivité s'établit à environ 7 années. Celle de La Couarde était de 4,14 ans au 31 décembre 2008 et s'établira à 4,84 ans au 31 décembre 2015 pour viser les 3,00 années en 2020, aucun nouvel emprunt n'étant prévu à ce jour.



La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette avec les économies réalisées sur le fonctionnement courant si elles étaient exclusivement utilisées dans ce but.

Capacité de désendettement = capital de dette restant à rembourser / épargne brute (économies)

### ... SANS POUR AUTANT TOUCHER À LA FISCALITÉ.

Pendant cette période de 2008 à 2015, les taux de fiscalité sont restés relativement stables avec une augmentation limitée de 0,86 % en moyenne annuelle, soit 6,90 % sur les 7 années, ce qui est équivalent à l'augmentation du coût de la vie (6,85 %). A noter que ces taux votés chaque année par le Conseil Municipal n'ont pas évolué depuis 2013 et devraient rester stables dans les années à venir grâce au dynamisme des bases.

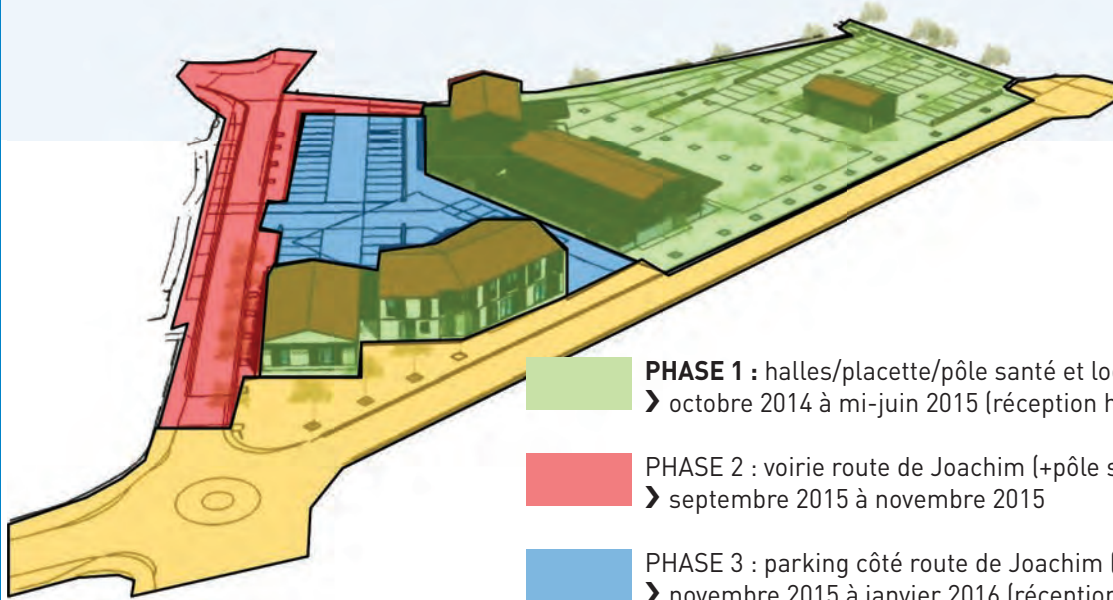
En effet, toujours durant cette période, les produits fiscaux encaissés par la Commune ont augmenté de 16,75 % du fait d'une part, de la revalorisation forfaitaire annuelle décidée par l'Etat mais aussi grâce à l'ensemble de la population avec la rénovation de son patrimoine bâti.





# Zone du Mail

## aménagement

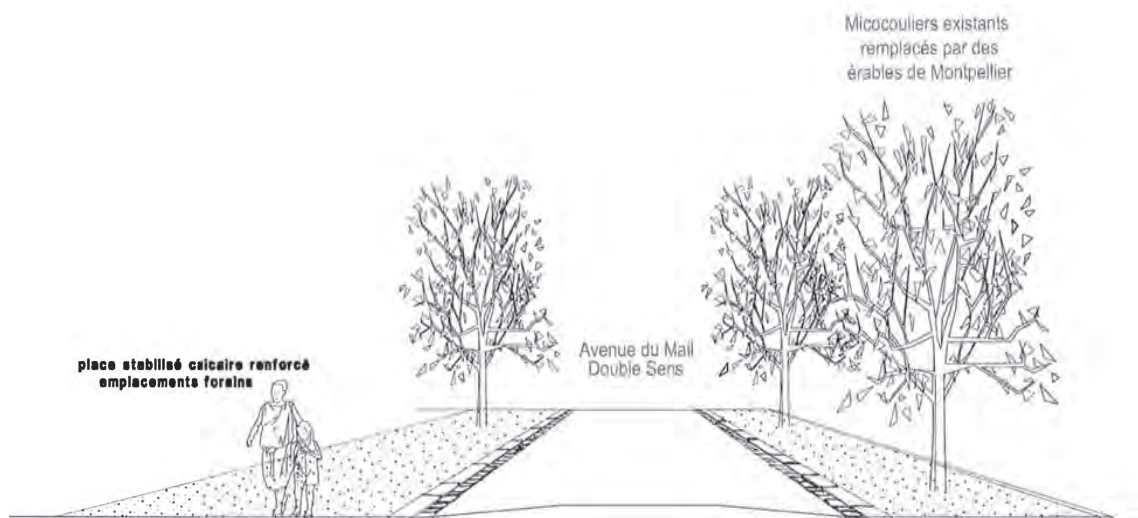


- PHASE 1** : halles/placette/pôle santé et logements  
➤ octobre 2014 à mi-juin 2015 (réception halles)
- PHASE 2** : voirie route de Joachim (+pôle santé et logements)  
➤ septembre 2015 à novembre 2015
- PHASE 3** : parking côté route de Joachim (+pôle santé et logements)  
➤ novembre 2015 à janvier 2016 (réception pôle santé)
- PHASE 4** : voirie avenue du Mail  
➤ février 2016 à avril 2016

### FIN DES TRAVAUX AU PRINTEMPS 2016

Après 16 mois de chantier, plus de 65 réunions, les phases 2 et 3 s'achèvent avec la livraison du pôle santé, des trois logements, de la rue et du parking de Joachim sans retard sur le planning prévisionnel. Cet automne sur l'avenue du Mail, le Syndicat Départemental des Eaux a effectué un certain nombre de travaux préalablement à la phase 4 de l'opération. Ces travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement ont engendré des perturbations en matière de circulation et d'accès aux commerces et services. **La Commune réitère ses remerciements à l'égard des commerçants et riverains qui sont restés compréhensifs pendant toute cette période.**

La société EIFFAGE en charge des travaux de voirie remaniera ce premier semestre l'avenue du Mail, dernière phase de l'opération, qui dévoilera au printemps une nouvelle physionomie et assurera le lien entre la zone du marché et celle des commerces et restaurants grâce à un profil sans rupture de niveaux tel que présenté sur le schéma ci-contre. Unité qui sera renforcée, à terme, par la mise en place d'une zone de rencontre<sup>1</sup> pour une cohabitation apaisée de l'espace public par les piétons, cyclistes et véhicules.

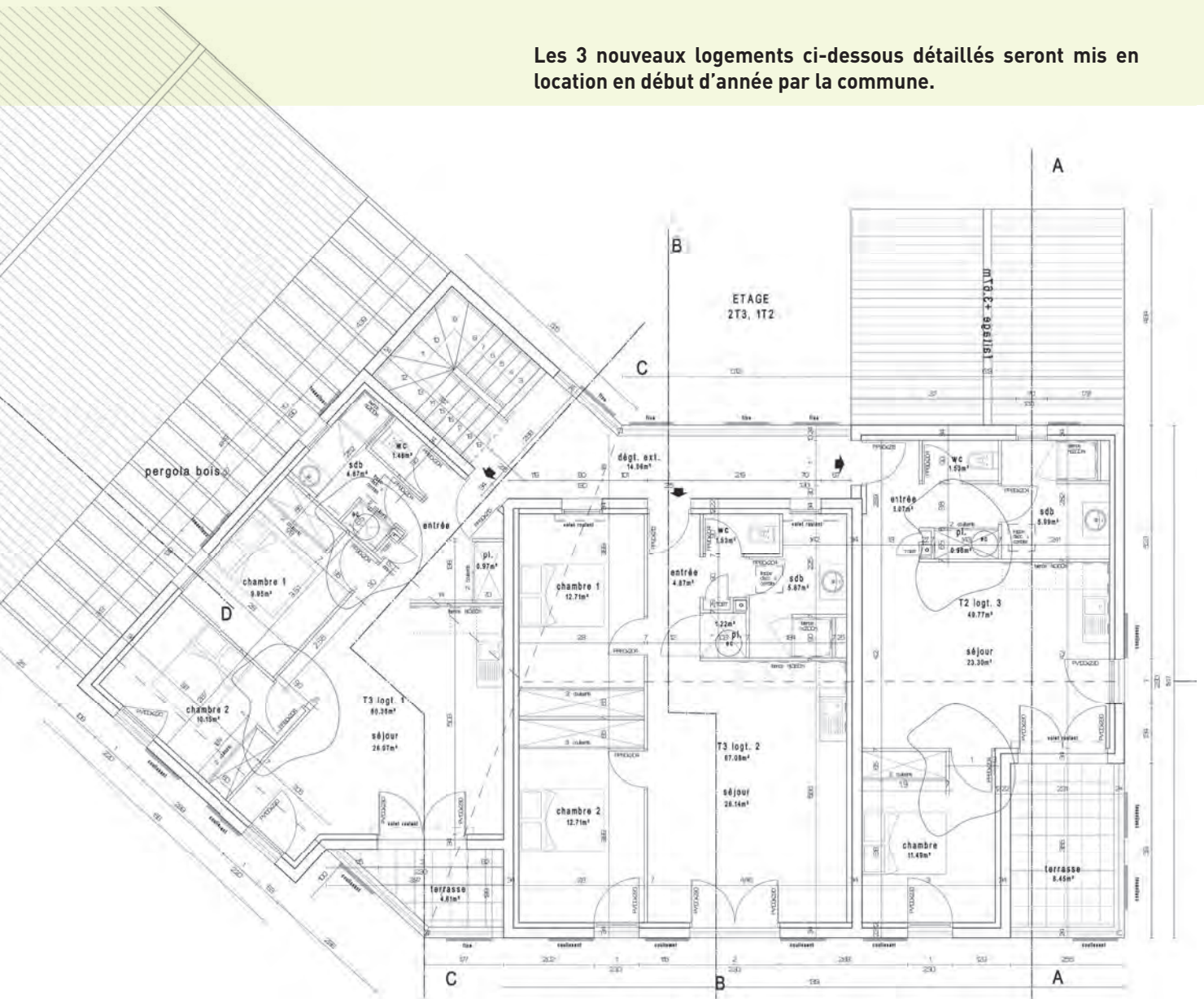


1) La zone de rencontre prévue au niveau du Plan d'Accessibilité de la Voirie et Espaces publics (PAVE) sera instituée entre les carrefours de la Maline et de la pharmacie.

# Mise en location

## des logements communaux

Les 3 nouveaux logements ci-dessous détaillés seront mis en location en début d'année par la commune.



	LOGEMENT 1	LOGEMENT 2	LOGEMENT 3
	Type T3	Type T3	Type T2
Entrée	4,63 m <sup>2</sup>	4,87 m <sup>2</sup>	5,07 m <sup>2</sup>
Chambre 1	9,95 m <sup>2</sup>	12,71 m <sup>2</sup>	11,49 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10,15 m <sup>2</sup>	12,71 m <sup>2</sup>	-
Séjour	26,07 m <sup>2</sup>	26,14 m <sup>2</sup>	23,30 m <sup>2</sup>
Salle de bains	4,87 m <sup>2</sup>	5,87 m <sup>2</sup>	5,99 m <sup>2</sup>
WC	1,46 m <sup>2</sup>	1,53 m <sup>2</sup>	1,53 m <sup>2</sup>
Placards	0,97 m <sup>2</sup>	1,22 m <sup>2</sup>	0,96 m <sup>2</sup>
Divers	2,26 m <sup>2</sup>	2,03	1,43 m <sup>2</sup>
Terrasse/cave	Terrasse : 4,61 m <sup>2</sup>	Cave : 4,70 m <sup>2</sup>	Terrasse : 8,45 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL (hors communs)</b>	<b>64,97 m<sup>2</sup></b>	<b>71,78 m<sup>2</sup></b>	<b>58,22 m<sup>2</sup></b>



**Vous êtes intéressé  
par l'un de ces logements,  
transmettez votre demande en mairie  
à l'attention de Monsieur le Maire :**

**9 Grande Rue**

**17670 LA COUARDE**

**Pour tout renseignement,  
contactez les services de la mairie  
au 05 46 29 82 89.**

## Ouverture du pôle santé

Retrouvez vos praticiens dans  
leurs nouveaux locaux  
au N° 34 avenue du Mail  
à compter du mois de février.



### ESPACE MEDICAL

**SCM ECLA - Tél. : 05 46 29 81 36 / Fax : 05 46 29 81**

<b>Dr Valérie GOMEZ</b>	Médecine générale
<b>Dr Géraldine GARCIA</b>	Médecine générale

### ESPACE PARAMEDICAL

**Tél : 05 46 29 85 04**

<b>BRETON-MOALIC Agnès</b>	Kinésithérapeute
<b>BRUÈRE Valérie</b>	Kinésithérapeute
<b>BERTRAND Olivier</b>	Kinésithérapeute
<b>HOURCAILLOU Benjamin</b>	Podologue

### ESPACE INFIRMIERES

<b>PROVENDIER Sylvie</b>	Infirmière
<b>GIRARD Cécile</b>	Infirmière





# Taxe de séjour forfaitaire



**La compétence « Tourisme » n'est plus de compétence communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais de compétence intercommunale. Seule la gestion des animations reste à la charge des Communes.**

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le Conseil Communautaire du 29 octobre 2015 a décidé d'approuver l'instauration de la taxe de séjour forfaitaire sur l'ensemble du territoire rhétais pour toutes les catégories d'hébergeurs, professionnels et particuliers.

Peut-être êtes-vous concerné et des doutes subsistent-ils encore sur certains points ?

Nous avons voulu les lever en interrogeant les services de la Communauté de Communes en charge du dossier (réalisé le 24/11/2015).

## Question N°1 :

Le principe d'encaissement de la taxe de séjour est-il une préconisation ou une obligation ? (la circulaire CDC indique « le logeur inclut le montant de la taxe de séjour due sur ses prix »)

### Réponse :

*Uniquement une préconisation. Libre au logeur de ne pas répercuter la taxe de séjour sur ses prix de locations.*

## Question N°2 :

En outre, indépendamment de la période d'ouverture, le logeur peut répercuter la taxe de séjour sur 26 semaines (183 jours) ou bien 9 semaines (haute saison) ou bien 30 semaines (total de la période touristique). Par conséquent, sur un même type de logement l'application de la taxe de séjour sera différente ?

### Réponse :

*La taxe de séjour forfaitaire est une charge fixe connue par chaque hébergeur avant le début de son exercice comptable (cf. tarifs 2016 et formule de calcul). Les hébergeurs disposent d'une grande liberté pour répartir cette charge sur leurs prix. Ils peuvent même augmenter leurs prix avant le 1<sup>er</sup> avril et après le 30 septembre. Dans ce cas, ils ne pourront faire figurer sur la facture la mention «taxe de séjour forfaitaire incluse».*

## Question N°3 :

Au regard des déclarations fiscales, à quel moment va-t-on déduire le montant de la taxe de séjour annuelle sur le chiffre d'affaires ? Généralement sur une facture ou un contrat les taxes apparaissent clairement, exemple : Eco contribution, TVA... En sera-t-il de même pour la taxe de séjour ?

### Réponse :

*La taxe de séjour forfaitaire peut être intégrée aux prix de vente. La mention «taxe de séjour forfaitaire incluse» peut apparaître (uniquement durant la période de collecte du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre). Le montant de la taxe de séjour payé par le touriste ne doit pas figurer sur la facture client.*

## Question N°4 :

Quand déclare-t-on la période d'ouverture ? Comment procéder si nous déclarons une période d'ouverture et que finalement nous ne louons pas ?

### Réponse :

*Chaque logeur, dont nous connaissons l'existence, recevra une déclaration unités d'hébergement fin janvier a priori. Sur ce document figure la capacité d'accueil maximale,*

*le classement et la période d'ouverture constatée ou déclarée les années précédentes. Le logeur peut modifier la période d'ouverture à ce moment précis et jusqu'en mars a priori directement sur la plateforme de télé-procédure.*

*La taxe de séjour est assise sur la période de mise en location du bien indépendamment du nombre de personnes accueillies. C'est pour cette raison notamment que la collectivité applique un taux d'abattement de 50 %.*

## Question N°5 :

Quand reverse-t-on le produit de la taxe de séjour ? En une seule ou plusieurs fois ?

### Réponse :

*Les versements de la taxe de séjour à la CDC se feront en deux fois pour les montants supérieurs à 1000 € (15 juillet et 15 octobre) et en une fois (15 juillet) pour les montants inférieurs à 1000 €.*

## Question N°6 :

Finalement, au regard des tarifs nouveaux, les meublés 3 ou 4 étoiles sont plus imposés que les meublés 1 étoile. L'intérêt du propriétaire est donc de se faire classer en 1 étoile pour les avantages fiscaux et de ne pas tendre vers un classement plus qualitatif ; le prix des locations étant sans rapport avec le classement mais avec le confort et les caractéristiques de l'hébergement. Est-ce exact ? (Les vacanciers ne connaissent pas les classements des meublés de tourisme).

### Réponse :

*Au contraire, le classement prend en compte les notions de confort, de qualité de l'hébergement et de niveau de prestation. Il est donc logique que le prix de location varie en fonction du classement. Il est donc tout aussi logique que le tarif de la taxe de séjour soit en phase avec les tarifs de location.*

*Le classement est un positionnement marketing fort pour les hébergeurs. Un classement 4 étoiles permet justement de pratiquer des tarifs de locations élevés et de le justifier auprès des touristes. La prestation est sans commune mesure avec un hébergement 1 étoile.*

## Question N°7 :

La CDC indique la création prochaine d'une plateforme web d'information et de déclaration. Avez-vous une date plus précise à communiquer sachant que nous serons déjà en 2016 ?

### Réponse :

*A priori pour mi-décembre 2015.*

# Zone 30 : Priorité à droite à la Couarde-sur-Mer

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, la Couarde connaîtra une modification significative concernant la signalisation. La règle dominante du code de la route sera celle de **la priorité à droite**. Dorénavant, à chaque intersection, vous devrez ralentir et laisser passer tous les véhicules venant de votre droite. Ce changement obligera les automobilistes à être plus vigilants face au danger à l'approche d'un croisement de voies de circulation

## Le mot de votre élue

« Depuis plusieurs années, la circulation dans la Commune de la Couarde, est limitée à 30 km/h. Hélas, cette vitesse est rarement respectée et nous avons tous été témoins à un moment ou à un autre d'un accident évité de justesse. La pose de potelets, jardinières, chicanes, ralentisseurs, n'améliore pas beaucoup les choses, et est parfois même source de nuisances : gêne, bruit, inesthétisme...

Consciente du danger permanent qui existe, la commission Circulation-Voirie a proposé à l'instar de trois communes de l'île de Ré, de remettre la priorité à droite dans tout le village. Ce dispositif a donné de très bons résultats chez nos voisins, et surtout n'a pas été à l'origine d'accident grave. Cette proposition a été validée par le conseil municipal dans sa séance du 21 octobre 2015.

Une bonne préparation à ce changement est nécessaire et nous y travaillons déjà afin d'être prêts en mars 2016. Nous aurons ainsi, tous, le temps de nous adapter à ces nouvelles règles de circulation avant la saison estivale.

Vous serez bien entendu informés de l'avancée de notre travail via la presse, des flyers, des affiches, des banderoles, etc.

D'ores et déjà, découvrez ou redécouvrez les règles de base qui vont être à respecter bientôt, pour le confort et la sécurité de tous. »

**Béatrice Turbe**

Adjointe en charge du Domaine Public



## Information d'entrée de village

L'application de la règle sera mentionnée à chaque entrée du village au moyen d'un panneau rappelant la limitation de vitesse à 30km/h ainsi que la règle de la priorité à droite applicable dans toute la commune.

Des banderoles seront installées en entrée de village dès le début d'année pour prévenir tous les conducteurs de la mise en place de cette règle à compter du 1<sup>er</sup> mars.

**Conducteurs soyez vigilants,  
la règle de priorité à droite  
s'applique dans toute  
la Commune.  
Merci de votre prudence**

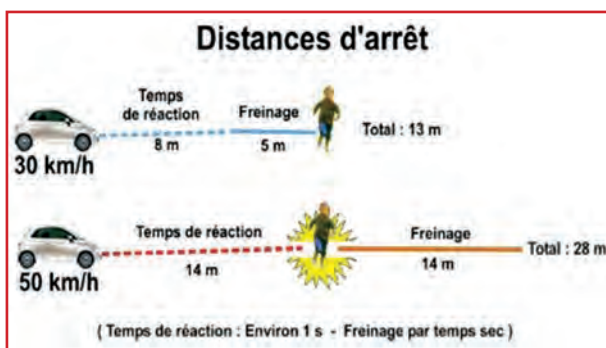
Exemple de panneau  
d'entrée de village



## UNE MESURE POUR DAVANTAGE DE SECURITE

Il faut savoir qu'un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h. Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers. En cas d'accident avec un piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100% à 70 km/h, à 50 à 80% à 50 km/h et à environ 10% à 30 km/h.

C'est en raison de cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés et les vélos sur la même chaussée. Elle permet également aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage protégé le plus proche.



## VIE QUOTIDIENNE

N°32

## Un village à 30 km/h

La vitesse est limitée à 30 km/h dans la totalité du village depuis plusieurs années. Cette limitation de vitesse des véhicules permet d'une part d'intégrer la circulation des piétons et des cyclistes considérés comme des usagers vulnérables et d'autre part, de ralentir la circulation des véhicules motorisés.

L'article R110-2 du Code de la Route prévoit une définition de la zone 30 : « section ou ensemble de sections des voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la Route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers.

Un nouvel aménagement a vu le jour début juin route du Bois. La création du plateau surélevé à l'entrée du village permet un ralentissement des automobilistes. La commune souhaite œuvrer dans ce sens afin de réduire la vitesse sur l'ensemble de la Couarde-sur-Mer.

Les principaux éléments de la zone 30 sont les suivants :

- faciliter les traversées des piétons en tout point de la chaussée en limitant le recours aux passages piétons.
- l'autorisation pour les cyclistes de circuler sur toutes les chaussées à double sens.
- réduire la vitesse des véhicules à moteur afin de renforcer la sécurité et améliorer le cadre de vie. La zone 30 est une volonté d'équilibrer l'usage de l'espace tout en assurant la sécurité des déplacements de chacun.



Ensemble, respectons le code de la route et adaptons nos comportements pour que le déplacement dans la ville reste agréable et sûr pour tous.



Retrouvez toute l'actualité sur  
la ZONE 30 km/h en page 5  
du Kiosque N°32 paru en juillet 2015



# Signalisation

## Attention

### Conséquences en matière de signalisation



Tous les panneaux « cédez le passage » et « stop » seront enlevés et la peinture au sol effacée. **Seule exception** à chaque jonction avec la route départementale ou la règle de la priorité à droite **ne s'applique pas** (sortie d'agglomération).

Sur les voies où les cyclistes peuvent circuler en sens-interdit, des panonceaux « **SAUF CYCLES** » viendront s'ajouter à tous les panneaux « SENS INTERDIT » comme ci-contre.



### INFO POLICE MUNICIPALE



#### Infraction de stationnement gênant sur un trottoir

Attention, depuis le 2 juillet 2015, toute infraction de stationnement gênant sur un trottoir est passible d'une amende de 135 € au lieu de 35 € auparavant. (articles R417-10 et R417-11 du Code de la Route).

### Carte des points d'apport volontaire



Linky

bientôt chez vous

LINKY  
by ERDFBientôt  
chez vous**Linky, pourquoi ?**

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations, la plus récente remontant aux années 1990. Depuis, la technologie a évolué et les nouveaux compteurs communicants Linky rendent possibles de nouveaux services pour les clients, les collectivités locales, les fournisseurs ou encore les producteurs. Linky présente de nombreux avantages. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire : d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés.

**Linky, quels apports ?**

Tous les clients disposant d'un compteur Linky auront accès à leurs données de consommation via le portail client.

Plusieurs fonctionnalités sont disponibles : visualisation des données de consommation bien entendu, mais, plus intéressant encore, la possibilité de créer des systèmes d'alertes de consommation ou encore de se comparer et de se situer par rapport à d'autres consommateurs de même profil... Les clients qui le souhaitent pourront également autoriser leur fournisseur ou des entreprises tierces à accéder à leurs données de consommation afin que ces derniers puissent proposer de nouvelles offres et services adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.

**L'intervention de pose Linky**

- Démontage du compteur existant
- Pose du compteur Linky place pour place
- Réglage du disjoncteur à la puissance max
- Enlèvement de l'ancien compteur pour recyclage
- Explication et remise d'une doc
- Pas de travaux, pas de déchets
- Pas de facturation
- Installation rapide en 30 minutes

**Nos partenaires Linky**

- Votre commune
- L'entreprise de pose

Pour toutes  
informations  
supplémentaires

Votre commune  
N° vert Linky : 0 800 054 659  
Le site internet: [www.erdf.fr/linky](http://www.erdf.fr/linky)

TNT arrive le 5 avril

**La TNT HD arrive le 5 avril 2016.**

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.



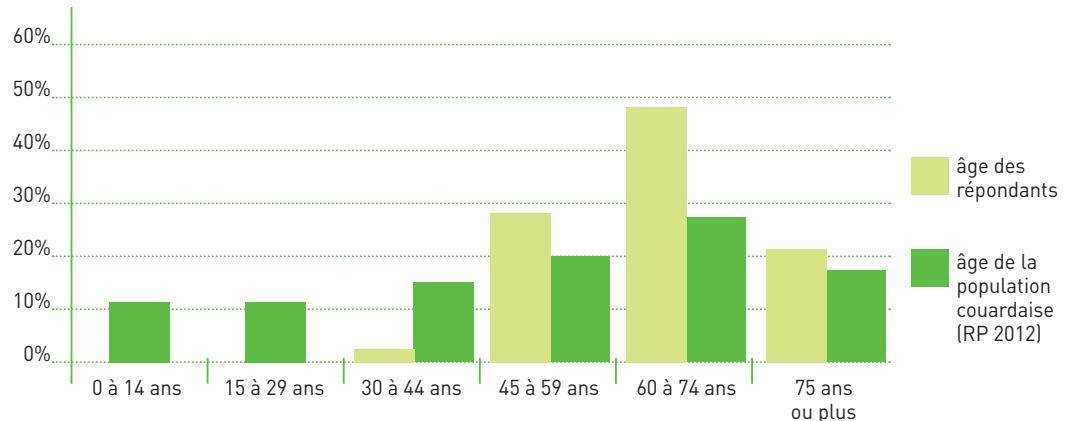
[www.recevoirLaTNT.fr](http://www.recevoirLaTNT.fr)  
**0970 818 818**  
(prix d'un appel local)



# Résultats de l'enquête menée auprès des lecteurs du kiosque

Merci à tous les lecteurs du Kiosque qui ont pris le temps de répondre à l'enquête menée du 15 juillet au 15 septembre 2015 qui visait à mieux connaître vos habitudes, vos avis sur l'information locale et les supports de communication.

La Commission Communication a été très attentive aux observations et propositions émises par vos soins.



Profil des 101 répondants au questionnaire

#### Profil des lecteurs du Kiosque selon les résultats obtenus :

- 71% ont plus de 60 ans,
- 58% n'habitent pas à La Couarde de manière permanente,
- 77% disposent d'une connexion Internet,
- 73% sont inscrits au dispositif d'information et d'alerte de la population (dit KIWI),
- 88% connaissent le site Internet de Commune mais seulement 31% le consultent régulièrement,
- 77% des sondés ne disposent pas de compte Facebook,
- 88% estiment intéressante la mise en place d'une lettre d'information électronique.

#### Principales actions retenues par la collectivité pour mieux vous satisfaire :

- Maintenir l'édition papier du bulletin municipal pour ne pas exclure de l'information locale des 25% de lecteurs non connectés,
- Être attentif au support papier d'un point de vue environnemental même si celui-ci est d'ores-et-déjà labellisé « IMPRIM'VERT » et « PEFC »,
- Réaliser une table des matières des kiosques précédents qui sera disponible sur le site Internet de la Commune,
- Prévenir par mél et communiqué de presse de la sortie d'un nouveau numéro,
- Souligner plus fréquemment l'état des finances locales (fiscalité, dette...),
- Renforcer l'information relative aux travaux en cours et à l'urbanisme,
- Vulgariser la rédaction des articles parfois trop techniques,
- Travailler sur la mise en place d'une lettre d'information électronique et peut-être la création d'une page Facebook.

## NOUVEAU LOOK ET NOUVELLES FONCTIONNALITES POUR LE SITE INTERNET

Le site Internet de la Commune évolue pour faciliter vos démarches administratives et vous offrir un accès facilité à l'information locale.

Découvrez bientôt un nouveau graphisme, une nouvelle arborescence, un bloc actualités plus attrayant, une meilleure visibilité de la bibliothèque et des partenaires publics, un agenda des animations mutualisé avec Charente-Maritime Tourisme (CMT) et bien d'autres nouveautés.

Connectez-vous rapidement sur [www.lacouardesurmer.fr](http://www.lacouardesurmer.fr) pour les découvrir.



ALSH

atelier **GRAFF**

Les enfants de 3 à 10 ans accueillis au Centre de Loisirs de La Couarde pendant les vacances de La Toussaint 2015 ont participé à un atelier graff encadré par Anthony Dulong de Saint-Cyr-sur-Loire et les animatrices du centre.

Ils ont réalisé à cette occasion 6 grands panneaux (2,5m x 3m) soit à partir d'un thème proposé avec une trame préparée préalablement, soit en expression libre.

Leur participation a été joyeuse et passionnée et leurs capacités créatives ont pu s'exprimer de façon très intéressante.

Les panneaux sont actuellement exposés dans les locaux du centre de loisirs de La Couarde.

Un grand remerciement peut être adressé à nos jeunes artistes et à ceux qui les ont encadrés à cette occasion.



Déjà en 2011 c'est au cours d'un atelier de même nature qu'avait été réalisée la superbe fresque qui décore le mur sud du skate-park, à noter que ce mur n'a jamais été détérioré.

# Animations

## toutes saisons

	<b>YOGA</b> « APY »	Jeudi 10h à 11h30	Mme KWEE Cécile 05 46 43 04 27 cecile.kwee@wanadoo.fr
	<b>DANSE CONTEMPORAINE</b> « Contempo Ré »	Mardi 17h - 19h Jeudi 18h30 - 21h30	Mme NIVET Anne-Laure 06 78 80 33 74 contemporedanse@gmail.com
	<b>PILATES</b> « Les Oyats »	Mardi 11h - 12h	Mme BRULLON Christiane 06 89 23 55 63 jpbrullon@aol.com
	<b>DANSE CLASSIQUE</b> « Ile de Ré Danse »	Lundi 18h30-20h Mercredi 14h-17h30 Samedi 10h30-12h	Mme DIDIER Christine 06 70 10 67 64 ilederedanse@gmail.com
	<b>GYM</b> « Les Oyats »	Mercredi 18h-19h	Mme BRULLON Christiane 06 89 23 55 63 jpbrullon@aol.com
	<b>CLUB DE BRIDGE</b>	Jeudi 14h - 18h	M. Patrick NOIREZ 05 46 09 16 32 cbir@orange.fr
	<b>CLUB DE L'AMITIE</b> Travaux Manuels Jeux de cartes... Salle des Ilattes	Lundi et vendredi 14h-18h  (activités à la demande le mercredi après-midi)	Mme Danièle TELLIER 06 82 21 88 31
	<b>DANSES LATINO</b> La Couarde en fête	Mercredi 19h15-22h	Mme Sylvie BERNARD 06 85 08 42 01 www.lacouardeenfete.fr association@lacouardeenfete.fr
	<b>CONTEM'PLUM</b>	Lundi-mardi vendredi et le week-end...	M. Florian SADKI florian.sadki@gmail.com
	<b>Théâtre</b> avec l'association « Théâtre du Gros Bonhomme »	Tous les lundis 18h30-20h30	M. Jean-Pierre LAURENT 06 18 10 13 63 gros.bonhomme@yahoo.fr
	<b>Marche Nordique Couardaise</b>		Renseignements site internet Serge BOYRIE 06 61 66 96 80 mncouardaise.free.fr
	<b>Cours d'anglais</b> Adultes et enfants		Renseignements site internet Mme Amelin www.williamsandtaylor.com



# Les associations

## de commerçants

Il y a à la Couarde 2 associations de commerçants, l'association Couardaise des commerçants (ACDC) et l'association des commerçants du marché du Mail (ACMM).

L'ACDC représente presque tous les corps de métiers présents dans le village.

La polyvalence des adhérents, installés sur l'ensemble du territoire communal, permet à l'association d'avoir une bonne connaissance des enjeux économiques locaux.

Son objectif, est de participer à la vie du village en organisant diverses manifestations, telle que vide-grenier et aussi et surtout promouvoir son image auprès des villageois, permanents ou non, et des visiteurs.

L'ACMM regroupe les commerçants qui exercent leur activité sous la halle du marché du Mail.

Elle a pour objectifs de:

- compléter l'offre alimentaire,
- faire en sorte que les produits présentés à la vente soit d'une parfaite qualité pour que d'une année sur l'autre la clientèle retrouve le plaisir d'y faire ses achats.

La difficulté pour ces associations est de prendre en compte les souhaits d'une population dont les attentes et les besoins évoluent tout au long de l'année.

L'une comme l'autre agissent pour améliorer l'attractivité commerciale et économique de notre village.

Elles y réussissent pour notre satisfaction.

## Téléthon 2015



L'association la COUARDE-EN-FETE a une nouvelle fois réussi son pari pour l'édition 2015 du TELETHON en mobilisant de nombreux bénévoles et donateurs pour ce moment de solidarité. Grâce à eux, la somme de 4 573,00 € a été reversée à l'AFM.

**UN GRAND MERCI !**

**Brigitte RAYTON**  
Présidente de LCEF





# Hommage à notre porte-drapeau

## Robert Massé



La cérémonie du 11 novembre a revêtu en 2015 un caractère particulier. C'est en effet devant le monument aux morts, après le dépôt de gerbes et les discours de monsieur le Maire et du Président des Anciens combattants, que Robert MASSÉ, bien connu des habitants de La Couarde, s'est vu remettre le diplôme d'Honneur de Porte-drapeau.

Attribué par décision Préfectorale du 22 octobre 2015, au nom du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, cette distinction méritée, est une reconnaissance de la Nation à l'égard de notre ami Robert pour son dévouement depuis le 14 juillet 1999, c'est-à-dire 16 années de fidélité à la fonction de porte-drapeau. Titulaire de nombreuses décorations dont les plus prestigieuses, il s'est vu remettre également la médaille de bronze, avec étoile d'argent, par Michel PELLETIER, Président local des anciens combattants, avec les applaudissements de l'assistance.

Emblème national de la République Française, le drapeau tricolore qui flotte sur tous les bâtiments publics et lors des cérémonies civiles ou militaires, est né de la réunion, sous la Révolution Française, des couleurs du Roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). A plusieurs reprises le drapeau tricolore fut menacé, notamment en 1848, ou il a fallu l'audace et toute l'éloquence de Lamartine qui, haranguant la foule, sut trouver les mots pour sauver le drapeau national. Défini par l'article 2 de notre constitution le drapeau tricolore est notre seul emblème national.

En tant que citoyens nous nous devons de respecter ces trois couleurs de la République et exprimer notre fierté d'être Français.

**Michel PELLETIER**

*Président de l'Union Locale des Anciens Combattants de La Couarde-sur-Mer*

# Une année bien remplie

## au C.N.C.G.



Régate d'octobre 2015 du CNCG

### Une année bien remplie au Centre Nautique Couardais du Goisil.

L'hiver n'est pas synonyme d'hibernation à La Couarde où les sportifs naviguent tous les samedis.

Au printemps, les premières compétitions en planche à voile apparaissent et les classes de mer envahissent le plan d'eau d'initiation.

L'été, l'équipe du CNCG se renforce avec ses 10 moniteurs et 2 secrétaires pour faire naviguer les vacanciers. C'est aussi le moment des Championnats de France où nous déplaçons 5 planchistes.

L'automne nous a permis de faire le plein de nouvelles recrues avec 50 Rétais âgés de 6 à 18 ans inscrits à notre école de sport planche à voile (c'est un record !). La plupart sont issus des écoles de La Couarde, Sainte-Marie et Saint-Martin qui découvrent la voile sur notre bassin dans le cadre scolaire.

Le 11 octobre, notre compétition a réuni 105 planchistes (c'est un second record !).

Les Couardais Noé DORIN (23<sup>e</sup>) et Salem HADDAD (66<sup>e</sup>) ont participé aux Championnats du monde disputés en Sardaigne à La Toussaint.

**L'équipe du CNCG vous souhaite  
bon vent pour l'année 2016.**



Podium 100% couardais à la finale de Saint-Georges avec Marin LAURENT, Noé et Etienne DORIN.



# Concours photos...

## prolongation j'usqu'au 1<sup>er</sup> mai 2016



**Passage de flambeau entre la Commune et l'association du Festival International de Photographie Insulaire de La Couarde-sur-Mer, dit FIPIC**

La Commune de La Couarde-sur-Mer a décidé fin 2015 de passer le flambeau à une association couardaise, nouvellement créée pour l'occasion, afin d'organiser le festival photo. L'association est composée de membres pluridisciplinaires spécialisés dans la communication, la photographie, l'événementiel... foncièrement désireux de s'investir localement pour faire rayonner le (leur) village à travers la photo.

Rassurez-vous, la Commune, initiatrice de l'événement en 2013, ne se désengage pas pour autant et compte bien soutenir pleinement l'association d'un point de vue financier par l'attribution d'une subvention mais également en mettant à disposition les salles communales, les espaces publics, en mobilisant ses réseaux, en apportant une aide logistique...

### COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

STATUT & NOM	SOCIÉTÉ
Présidente Yasmine AIT-KHALED	Snart 7 Studio, Relations Publiques
Trésorier Morgan CAHOUE	Snart 7 Studio, Directeur Artistiques
Secrétaire Mélanie GRASSY	MG Events

A ce noyau se greffent de nombreuses personnes non moins importantes telles que Nicolas BELLON (photographe), Pierrot SIMONETTI (CEO Nirmanaé), Lucie de BONNEVILLE (Charlette Studio), Thomas VALLEGEAS (WTF Prod), Guy de VERGIE (Motion Licensing), Floris de BONNEVILLE, Ben DAUCHEZ, Alize Le MAOULT...

Cette équipe, jeune et motivée, a à cœur de donner une identité forte au festival telle qu'exposée par la Présidente de l'association, Yasmine AIT-KHALED :

« Le Festival International de la Photo Insulaire de La Couarde-sur-Mer, FIPIC, a pour objet d'organiser le premier Festival International de la Photo Insulaire. Il présentera des œuvres pour la plupart de professionnels de l'image et s'adressera à un public large, de l'amateur d'art au touriste curieux. De par la nature de son thème, il reste un Festival 'grand public' et sa fréquentation, en cette période estivale de forte affluence, est potentiellement très importante.

Le FIPIC prend ses racines dans une passion commune pour les îles, en particulier la nôtre, Ré la Blanche. C'est au départ une poignée d'individus, animés par un même goût pour la photographie, une même volonté d'entreprendre, qui s'interrogent sur ce pouvoir de fascination qu'exercent ces territoires hauts en couleur. Une réflexion sur l'insularité donc mais avant tout une aventure humaine qui a pour but de faire de l'île de Ré, au moins une fois l'an, ce carrefour où se rejoignent ces différentes cultures, un pont entre ces morceaux de terre coupés de l'espace et du temps. Singularités, points communs, les séries photographiques sélectionnées apporteront un regard personnel et sensible sur ce thème des îles. La nature, si particulière, notamment par la présence de l'élément eau, sera sans nul doute très présente mais c'est aussi l'esprit de l'insularité que nous chercherons à définir.

Invitation au voyage, désir de découvrir l'Autre, fédération de cultures insulaires, ce festival pourrait vite devenir un rendez-vous culturel incontournable. »

Le FIPIC débutera le mardi 12 juillet 2015 à La Couarde-sur-Mer. Des animations grand public, notamment pour les plus jeunes et des ateliers se tiendront du mardi 12 juillet au vendredi 15 juillet à divers endroits dans le village. Les expositions, quant à elles, se prolongeront jusqu'au 12 septembre 2015 et il est envisageable qu'une partie soit itinérante sur l'ensemble des villages de l'île de Ré.



# A la Bibliothèque on raconte les histoires autrement

**A la bibliothèque, on raconte les histoires autrement,  
avec le kamishibai...**

## Le quoi ? LE KAMISHIBAI

Les origines du kamishibai remontent au XII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle les bonzes parcouraient le pays pour convertir les Japonais au bouddhisme. Ils utilisaient pour cela des illustrations, peintes sur des rouleaux de toile ou sur des planches en carton glissées dans un cadre en bois qu'ils portaient sur le dos.

Après un long endormissement, la technique a connu un renouveau à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'apparition du cinéma au Japon, mais ce n'est qu'en 1923 qu'apparaît le premier kamishibai pour enfants, intitulé *La Chauve-souris d'or* et inspiré des mangas (mot désignant initialement les croquis burlesques créés par le peintre Hokusai au XVIII<sup>e</sup> siècle).



Le kamishibai permet une pratique vivante et conviviale du conte par la mise en scène qu'il implique : son décor, l'installation des enfants comme au spectacle, la focalisation de l'attention sur les planches de dessin, mais aussi l'animation musicale ou visuelle qui peut être faite autour, permettant au conteur d'ajouter une touche personnelle à l'histoire.

La bibliothèque de La Couarde propose régulièrement des histoires en kamishibai avec « Le petit théâtre des contes ».

*L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une Belle Année 2016,  
de belles découvertes littéraires et artistiques,*

*et vous donne rendez-vous à la bibliothèque pour  
des moments de convivialité et d'échanges sans cesse renouvelés.*



**Nos prochaines animations en 2016 :**

**Du 5 au 20 mars, « Le Printemps des poètes »**

**Avril, « Le roman policier »**

**Mai-juin, « Les droits de l'enfant »**

# Dans quelques semaines, le printemps sera de retour Donnons de la couleur au village !

## LE PRINTEMPS DES POÈTES, DU 5 AU 20 MARS

Le collectif poétique de La Couarde va reprendre du service pour cette belle fête des mots, et lance un appel à la population pour colorer le bourg.

Connaissez-vous le « **Tricot urbain** » ou « Knit graffiti » ? C'est un art urbain éphémère inventé il y a 10 ans, qui consiste à habiller de tricot arbres, bancs, statues : un bon moyen pour humaniser pendant quelques heures des lieux publics et redonner le sourire au sortir de l'hiver.



**Couardaises, Couardais,  
à vos tricots !  
Pour faire du Printemps  
des Poètes un moment festif  
dans notre village,  
contactez la bibliothèque  
au 05 46 29 99 72**

## LES INCROYABLES COMESTIBLES

L'histoire des Incroyables comestibles (« Incredible Edible, en anglais ») a débuté en 2008 au Royaume-Uni quand quelques habitants, pour lutter contre la crise, se sont mis à planter fruits et légumes sur des espaces urbains inutilisés, afin de partager la récolte. Autosuffisance, circuit court et production locale, partage, solidarité et lien social : cette démarche qui fait figure de modèle, est destinée à s'exporter. Elle a franchi les frontières de la France quand en 2012, dans le Haut-Rhin, le village de Fréland s'est lancé dans l'expérience.

L'idée est simple. On installe des bacs sur l'espace public avec les autorisations nécessaires, ou on transforme les plates-bandes de fleurs devant sa maison, puis on plante pour que n'importe quelle personne puisse récolter gratuitement. Des rencontres se font entre citoyens, un collectif se crée, et c'est parti.

Depuis quelques années, les Incroyables comestibles se répandent à grande vitesse aux quatre coins du monde, surtout dans les villes. Chacun est ainsi appelé à devenir un apprenti jardinier-citoyen, en plantant, cultivant et récoltant à sa guise les fruits du potager en libre-service.

En 3 ans la ville de Todmorden initiatrice du projet, qui subissait un déclin économique sévère a retrouvé son rayonnement, a réussi à couvrir 83% des besoins alimentaires de ses 15 000 habitants, **et a constaté une baisse importante des actes d'incivilité et de délinquance**. De nombreuses villes dans le monde ont initié ce nouvel art de vivre au bénéfice du bonheur citoyen, le but étant de faire preuve d'autonomie face aux contraintes économiques, de valoriser les espaces cultivables inutilisés, pour le bien commun, et surtout **de créer des liens entre des habitants de toute génération, les anciens étant les plus à même de donner des conseils de jardinage aux plus jeunes**.

Et si on se lançait, à La Couarde ?



Toutes les infos sur  
[www.lesincroyablescomestibles.fr](http://www.lesincroyablescomestibles.fr)

# Chronique de la vie littéraire couardaise

Jean-Charles REMY

Ouvrages :

« *L'arborescence* » aux éditions « l'arbre vengeur »

« *Les ennemis ou le labyrinthe* » aux éditions Westland

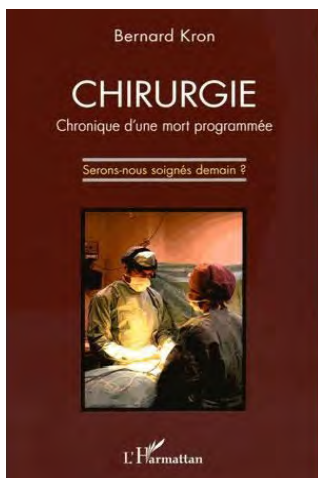
## Bernard KRON

Ouvrage :

« *Chirurgie - chronique d'une mort programmée* »

Editions l'Harmattan

« Le médecin qui ne fait que cela n'est pas un vrai médecin : il faut se créer d'autres centres d'intérêt... » (Professeur Abel de Lima Salazar)

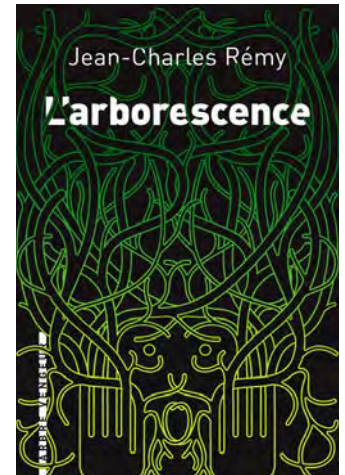


13 août, temps superbe, soleil à son zénith ; malgré la grosse chaleur, il est là et bien là sur les courts de tennis du Pertuis. On reconnaît de loin la silhouette encore svelte de Bernard Kron qui porte bien ses 75 ans. Non seulement il continue de taper presque quotidiennement dans la petite balle jaune, mais il est devenu le professeur attiré de ses petits-enfants. Une vraie petite tribu qui témoigne de l'attachement profond de toute

la famille à l'île et plus particulièrement à la Couarde. Derrière le vacancier bronzé, amoureux de notre village et résident très régulier dans sa maison des Brardes depuis plus de 25 ans, on n'imagine guère le grand professionnel qu'il fut, qu'il reste. Tout au long de sa carrière de chirurgien viscéral il a non seulement opéré avec un brio et une efficacité remarquables des milliers de patients mais il a toujours considéré que l'exercice de la médecine était inséparable d'une véritable éthique. En grand professionnel il n'a cessé de perfectionner son art et on lui doit deux découvertes importantes dans son domaine de prédilection... « Concentration, précision », voici, dit-il des exigences communes à la pratique du tennis et de la chirurgie ; mais « au tennis, on peut aussi se défouler » ! Ce qu'il vaut mieux éviter avec un bistouri dans les mains. Comme on le vérifiera à la lecture de son passionnant ouvrage consacré aussi bien à l'histoire de la médecine qu'à l'histoire de sa propre vie, Bernard Kron a toujours été un homme de raison et de passion, qui aime aussi se consacrer à la pêche à pied, au bridge ou aux rencontres avec les amis... Un agenda bien chargé, en somme. Ce qui ne l'empêche pas de goûter aux charmes infinis de l'île. Le ciel, la lumière, la quiétude mêlée à la vigueur de l'océan..., le bleu du ciel et celui de la mer : ne lui demandez pas de choisir, il prend tout en bloc.

C'est l'île ! « Mon île ».

1970 et 1996 : deux dates phares dans la longue carrière de notre ami Jean-Charles Rémy. 1970, c'est la publication de *La randonnée*, son premier roman, chez Stock. L'ouvrage, tout de suite remarqué par la critique, marque les vrais débuts d'une carrière littéraire, artistique, spirituelle comme il en est peu à notre époque. Février 1996, après une longue



carrière de cadre pédagogique à l'école Sainte-Geneviève de Versailles (« Ginette » !), c'est l'heure de la retraite et l'installation définitive dans sa maison de la rue de la Motte, qui deviendra très vite le rendez-vous d'artistes, d'intellectuels, d'écrivains et d'amis. C'est dans ce cadre stimulant qu'il poursuivra avec un égal bonheur une œuvre dense, exigeante, d'une belle variété : poèmes, théâtre, essais, mais d'abord le roman où il peut déployer un imaginaire foisonnant. Peu d'écrivains ont su allier, comme Jean-Charles Rémy, une langue luxuriante, truffée d'images souvent imprévisibles, avec un sens du récit qui signe l'écrivain-né. 15 livres, qui peuvent paraître d'un abord difficile mais très vite, pour peu qu'on ait envie de l'accompagner, Jean-Charles Rémy sait prendre le lecteur par la main et lui faire partager un univers d'une insolente beauté. Et l'on trouvera toujours, entre les lignes, une musique singulière qui ouvre sur l'inconnu ; c'est bien le moins pour cet incomparable mélomane qui a su faire de sa passion un art de vivre. Tous ceux qui le connaissent saluent la générosité et l'attention de l'homme ce qui ne l'empêche pas d'exercer son esprit critique avec une verve voire une causticité qui font la joie de ses nombreux amis. Un honnête homme, en somme, doublé d'un franc-tireur qui ne s'en laisse pas compter.

Salut l'artiste !

Merci à Didier CAHEN  
à qui l'on doit cette rubrique



# Le magazine vacances 2016

## est arrivé !

Comme tous les ans, ce début d'année signe l'arrivée du nouveau magazine de l'Office de Tourisme. Pour cette cuvée 2016, nous avons plus que jamais voulu lui rendre son esprit « vacances » et sa ligne graphique très « tendance ».

Document d'appel mais également d'information, ce catalogue est tiré à 8 000 exemplaires et est diffusé auprès de tous nos partenaires. Il est également bien entendu distribué dans les 10 bureaux d'information touristique de l'île de Ré.

Guide incontournable du village, il vous accompagnera tout au long de l'année. Vous pouvez vous le procurer dès à présent auprès de l'Office de Tourisme !



**Les éditions 2016 sont également téléchargeables en version française et anglaise sur le site de l'Office de Tourisme [www.iledere-lacouarde.com](http://www.iledere-lacouarde.com) rubrique « bonus »**

## En bref...

### Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de La Couarde sur mer est ouvert 6j/7 toute l'année.

En haute saison, nous vous accueillons 7j/7

#### En juillet et août :

Du lundi au samedi de 9h30 à 19h en continu (jours fériés compris)

Dimanche de 10h à 13h

#### De avril à juin et septembre :

Du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Les jours fériés de 10h à 12h30

#### De janvier à mars et de octobre à décembre :

Du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

### Billetterie

Nous vous proposons également toute l'année un service de billetterie :

- Pour vos croisières en catamaran ou pêche en mer
- Pour la découverte du monde marin de l'Aquarium de La Rochelle
- Pour approcher le Fort Boyard et visiter l'île d'Aix en bateaux de Croisières
- Pour la découverte de nombreuses activités nautiques...

### Egalement service de bureautique

(Wifi, accès Internet, impression, fax, scan etc.)

## AGENDA ET CIRCUITS DÉCOUVERTE



Téléchargez l'application **llederetour** et retrouvez l'agenda des événements de l'île de Ré !

### Chasse au trésor Le mystère de la couronne d'Henri IV...

Notre bon roi Henri IV a perdu sa couronne, saurez-vous la retrouver ? Voici un jeu parcours qui permettra à petits et grands de devenir des « pros » de l'énigme et des indices... A la clé, une visite atypique du village, la découverte de lieux insolites et un vrai moment d'investigation et de plaisir à partager en famille ou entre amis ! Carnets de mission disponibles à l'Office de Tourisme

### Nos parcours géolocalisés



Téléchargez l'application **llederetour** et retrouvez-y nos 2 parcours géolocalisés

- Découverte de La Couarde sur Mer Boucle de 11,38 km - 3h à pied
- Au détour des venelles de La Couarde sur Mer Boucle de 2,1 km - 45 mn à pied.

## du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> décembre 2015

### Naissances :

- Ruben LOPES LIMA le 22/08/2015 à LA ROCHELLE
- Alexie DE LA REBERDIÈRE le 04/10/2015 à LA ROCHELLE

### Mariages :

- John HANNAH III et Marc MITRANI le 04/07/2015
- Anne TANTÔT et Denis MUSSET le 10/07/2015
- Clotilde PASSERAT de SILANS et Antoine DELISLE le 18/07/015
- Alexandra LIGNY et Mathieu TURBE le 25/07/2015
- Sylvie REYNAERT et Emmanuel SÉJOURNÉ le 29/08/2015
- Eloïse MONTAULIEU et Florent CASSIANI-INGONI

### Décès :

- Jean BEHAREZ le 28/06/2015 à BORDEAUX (Gironde)
- Jean ALBRECHT le 30/06/2015 à SAINT-MARTIN-DE-RÉ
- Patrick DOIZELET le 13/07/2015 au BOIS-PLAGE-EN-RÉ
- Philippe FELSEMBERG le 19/07/2015 à SAINT-MARTIN-DE-RÉ
- Paulette ROLLAND le 19/09/2015 à LA ROCHELLE

**JDC** JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
 Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
 Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
 1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».  
 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
 Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
 SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## IL ETAIT UNE FOIS LE PETIT TRAIN A LA COUARDE

En 1877, le Conseil Général décide de doter l'île de Ré d'un chemin de fer. Le projet est toutefois long à se mettre en place car ce n'est que le 9 juillet 1898, que la ligne est ouverte pour la première fois aux voyageurs : 3 000 expropriations auront été nécessaires à l'établissement de cette voie ! Celle-ci d'une largeur d'un mètre, comptait environ 36,5 kms de ligne principale de Sablanceaux aux Portes en Ré et il fallait 3 heures pour faire le voyage d'un bout à l'autre de l'île, en s'arrêtant dans tous les villages. Un an plus tard, suite à la demande d'un particulier, la ligne est prolongée par un embranchement de 1,4 km de l'arrêt de la Conche au Phare des Baleines. Il n'existera qu'une voie ferrée avec néanmoins, dans les villages, des voies d'évitement et des plaques tournantes, le train ne repartant pas à l'envers. 37 personnes sont affectées à l'exploitation de la ligne.

Même à pleine vitesse, le train n'allait vraiment pas vite. Lors d'un voyage, une femme prenant l'air sur la plateforme arrière, lâcha par inadvertance son sac à main : un homme descendit du train en marche pour le ramasser et remonta en se dépêchant un peu, c'est dire ! De même, le train perdait fréquemment des sacs postaux dans les virages du Martray et le mécanicien devait donc s'arrêter pour les récupérer.

Au fil du temps, les Rétais ont adopté leur petit Tortillard et ses faiblesses. Mais le coût de la masse salariale et les frais d'entretien, ainsi que l'arrivée de l'autobus, auront raison de lui et il cessera de fonctionner en 1936.

Pendant la guerre les Allemands lui donneront une seconde vie. En 1945 un autorail empruntera les voies, mais l'aventure ferrée rétaise se termine définitivement en 1947. Les voies ferrées sont démontées, les gares rasées, sauf celles d'Ars et des Portes.

Beaucoup d'yeux de Rétais ont brillé grâce au train, seuls les anciens s'en souviennent.



## TRACÉ DE L'ANCIENNE VOIE DE CHEMIN DE FER A LA COUARDE-SUR-MER





# Mairie

9 Grande Rue - Tél. : 05 46 29 82 89 - lacouardesurmer@mairie17.com - www.lacouardesurmer.fr

Horaires : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h à 12h et 13h30 à 16h30

Mardi et samedi : 10h à 12h (fermé l'après-midi)

## Permanences du Maire et de ses Adjoint(s) :

Maire : P. RAYTON	1 <sup>er</sup> Adjoint : R. PALITO	2 <sup>e</sup> Adjoint : T. BERTHELOT	3 <sup>e</sup> Adjoint : V. HERAUD	4 <sup>e</sup> Adjoint : B. TURBE
Finances Urbanisme	Grands travaux Bâtiments communaux	Économie Mer et littoral	Affaires sociales et scolaires Jeunesse et sports Fête et cérémonie Vie associative Logement	Marchés et terrasses Circulations, propreté, Entretien voirie Espaces verts
Sur rendez-vous, le jeudi de 14h30 à 16h30	Uniquement sur rendez-vous	Uniquement sur rendez-vous	Permanence le jeudi de 10h à 12h et sur RDV les autres jours	Sur rendez-vous, le mardi de 10h à 12h

**Service Urbanisme :** Permanence mairie : lundi, jeudi : 14h à 16h - Mercredi et vendredi : 10h à 12h.

**Services techniques :** permanence en mairie sur rendez-vous le mardi de 11h à 12h et le jeudi de 13h30 à 14h30.

**Police Municipale :** Permanence en mairie du lundi au vendredi de 11h à 12h. Sur rendez-vous en juillet et août .

## INFOS PRATIQUES

### Office de tourisme :

Rue Pasteur (près de l'église)

Tél. : 05 46 29 82 93

Fax : 05 46 29 63 02

tourisme.lacouarde@orange.fr

**Horaires à partir de septembre :**

Du lundi au samedi de 10h à 12h30

et de 14h à 18h.

### Bibliothèque

Impasse de la Grange

Tél. Tél. fixe : 05 46 29 99 72

Portable : 07 77 30 04 99

### Horaires :

Mardi : 16h30 à 17h30

Mercredi : 11h à 12h et 15h à 18h

Jeudi : 11h à 12h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h30-12h30

et 14h à 16h.

### Ecole :

Rue Charles de Gaulle

Directeur : Marc IRAZU

Tél. : 05 46 29 83 61

### Poste :

8 Grande Rue

### Horaires :

Lundi-mardi-mercredi-vendredi :

9h30 à 12h30 et 14h à 16h

Jeudi et samedi matin : 9h30 à 12h30

### Conseil Départemental de Charente-Maritime :

Portail d'information

du réseau haut débit :

www.17-numerique.fr

### La Maline :

Informations - Billetterie

Administration : 05 46 29 93 53

Programme cinéma : 08 92 68 05 73

Site : www.lamaline.net

### Trésorerie de l'île de Ré

8, Place de la République

17410 ST MARTIN - Tél. : 05 46 09 20 18

Ouvert au public du lundi

au vendredi de 9h à 12h15

### Pompiers :

18 depuis un poste fixe

112 à partir d'un mobile

### Gendarmerie de Saint-Martin :

Tél. 05 46 09 21 17

### Médecins

*Dr GOMEZ et Dr GARCIA*

Pôle Santé, 34 avenue du Mail

Tél. : 05 46 29 81 36

*Dr CHAMPEAU et Dr JEAN*

22 avenue d'Antioche

Tél. : 05 46 29 49 39

### Contact médical :

Permanence de nuit et jours fériés

**05 46 27 55 20**

En cas d'URGENCE le **15**

### Pharmacie :

Bernard FOUCHER

1 avenue de Nouralène

Tél. : 05 46 29 81 21

### MARCHÉS - Horaires d'hiver

- Mail : Réouverture week-end de Pâques le 26 mars
- Centre village : Réouverture le 13 février : Mercredi, jeudi, samedi et dimanche

Retrouvez toutes ces informations sur  
le **site Internet communal**

**lacouardesurmer.fr**

Crédits photos : François Blanchard,  
Mairie de La Couarde,  
Office de Tourisme de La Couarde,  
Nicolas Bellon Filmmaker & Photographer,  
CNCG



Le Kiosque est une édition de la Mairie de la Couarde-sur-Mer

Directeur de la publication : Patrick Rayton

Directeur de la rédaction : Alain Clément

Réalisation : Rhéa Marketing - Tél. : 05 46 00 09 19 - www.rheamarketing.fr

Impression : Imprimerie Mingot